

# Conseil du 4e arrondissement

---

**4 DECEMBRE 2014**

**PROCES VERBAL**

## **APPLICATION DU STATUT DE PARIS**

**II° PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS**

### **NEUVIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Le quatre décembre deux mille quatorze à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie du 4e, sur la convocation en date du vingt huit novembre deux mille quatorze qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

**Étaient présents** : Marianne de CHAMBRUN, Corinne FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absents : Néant

Absents ayant donné pouvoir :

Martine WEILL-RAYNAL donne pouvoir à Vincent ROGER.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement, à 19 heures.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Bienvenue à ce dernier conseil d'arrondissement de l'année, avec une décoration de Noël qui, je l'espère, éclairera nos esprits et nos intentions. J'enregistre le pouvoir au nom de monsieur Vincent ROGER de madame WEILL-RAYNAL. Je vais commencer par une déclaration qui ne vous surprendra pas et je pense que tout le monde s'y associera largement.

J'ai eu une longue conversation cet après-midi avec Roger Cukierman, le président du CRIF. Vous êtes tous et toutes évidemment très choqués par la montée absolument incroyable et ineffable de la haine. J'en parle en étant large pour le moment et je vais être plus précis dans mon propos. Je crois, comme vous le savez, que dès qu'il y a racisme, quel qu'il soit, de la haine, c'est la République qui est attaquée, comme l'a dit le Président de la République dans une déclaration solennelle tout à l'heure. Le grand rabbin Haïm KORSIA a lui aussi tenu des propos hautement républicains pour rappeler que c'est par l'éducation et le rappel des valeurs de la République que nous tous et nous toutes pourrions combattre cette folie humaine. Les faits sont incroyables. Nous sommes en 2014 en France et un couple a été choisi comme cible parce qu'il est juif. Nous qui sommes ici des élus et vous les habitants d'un arrondissement qui jouit de ce merveilleux brassage des sensibilités et des histoires, de ce lieu de mémoire plus que jamais nécessaire qu'est le mémorial de la Shoah, et qui permet de constater que chacun a ici sa place, sereinement et tranquillement, dans le respect de l'autre.

Je le dis au nom de tous les élus. J'associe ici chacune et chacun et je connais l'engagement et la détermination de monsieur ROGER sur ces sujets. A un moment donné, ce n'est plus une histoire de partis politiques, de rapports de force et de mandats. Nous ne pouvons pas accepter qu'en France, en 2014, il y ait une telle barbarie.

Je ne vais pas en dire plus. Je pense qu'il est préférable de rester sobre mais il est important de le signifier. Je vais, bien sûr, auprès des écoles de l'arrondissement, de manière apaisée et rassembleuse. Nous devons faire attention à ce que nous disons et faisons. Il n'y a pas d'enjeu politique possible sur ce sujet. Il est important que chacun et chacune d'entre nous, dans notre rôle, sachons dire aux directeurs et directrices d'école que nous serons très attentifs et qu'il ne faut pas qu'un seul enfant, qu'un seul parent, qu'un seul habitant, qu'une seule habitante - et je pense ici aux personnes très âgées de l'arrondissement qui vivent parfois seules - puisse connaître une quelconque trace ou expression de haine.

Je voulais le dire en notre nom à tous et en votre nom également. Je vous remercie.

**0420140048****Désignation du secrétaire de séance.****Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je désigne madame Marianne de CHAMBRUN secrétaire de séance, si elle convient à l'assemblée.

Madame Marianne de CHAMBRUN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**0420140049****Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014.****Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

En l'absence de remarques de votre part, je considère qu'il est adopté. Je vous remercie.

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

**2014DDCT176 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires).****Subventions au titre des Fonds du Maire (4.993 euros) aux associations « Association de la rue des Barres » et « Break dance crew » et à la Caisse des écoles du 4<sup>e</sup> arrondissement.****Karen TAIEB, Conseillère de Paris**

Merci, monsieur le Maire. Dans le cadre des Fonds du Maire, vous avez souhaité que des subventions soient attribuées à deux associations dont je vais parler et une troisième à la Caisse des écoles.

Il nous est proposé de donner une subvention de 2.000 euros à l'association « Break dance crew », domiciliée au 14 rue des Rosiers. Cette association présidée par monsieur Tony Ramuz a pour objet de promouvoir et développer la culture hip-hop à travers la danse. Elle organise des événements, rencontres, soirées et spectacles mais aussi des cours et des stages de danse. Elle gère également un site Internet dédié à la promotion des activités et des événements liés à la danse, et plus particulièrement à la danse hip-hop en France. Cette association s'adresse à tous les publics : enfants, jeunes, adultes, professionnels et personnes handicapées. Par ailleurs, cette association accompagne la mairie au cours de divers événements, comme le forum des associations ou encore très prochainement le tournoi de basket qui aura lieu le 13 décembre.

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Je voulais juste ajouter que cette association a proposé des démonstrations pour les enfants lors des fêtes des écoles du 4e. Ils sont toujours prêts à participer à la vie scolaire. J'encourage donc cette subvention.

**Karen TAIEB, Conseillère de Paris**

C'est effectivement une association très présente et très vivante dans le 4e.

La seconde subvention est de 1.000 euros et s'adresse à l'Association de la rue des Barres, une association d'aide à la santé mentale présidée par madame Françoise LE GOUESTRE. Elle a pour objet d'aider les patients du pôle Paris Centre des hôpitaux de Saint-Maurice à se réinscrire dans la vie culturelle, sociale, amicale et citoyenne. Un grand nombre de personnes sont domiciliées dans le 4e arrondissement. L'association tient des ateliers d'écoute et de dialogue deux fois par semaine et un atelier mensuel visant à choisir les spectacles. Elle réalise sa publicité à travers la rédaction d'un feuillet. A ce jour, l'association permet d'organiser cinq sorties spectacle par an, les participants ne réglant que la moitié du prix des places. L'association règle l'autre moitié et assure l'accompagnement des patients. La subvention permettrait d'organiser cinq sorties-spectacles supplémentaires dans l'année et d'augmenter aussi le nombre de bénéficiaires. Un atelier théâtre est également organisé en mairie, avec des répétitions tout au long de l'année et une représentation finale.

Je vous remercie de délibérer positivement pour ces deux subventions.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

J'ajoute donc la troisième subvention, qui est d'un montant de 1.993 euros, à la Caisse des écoles du 4e arrondissement. Je tenais à la porter moi-même car le maire préside cette Caisse. Elle a engagé un lourd exercice de rationalisation de ses coûts, notamment en mutualisant ses commandes avec d'autres Caisses des écoles des autres arrondissements et a ainsi réduit ses coûts de fonctionnement. Nous ne pouvons donc que féliciter la Caisse des écoles et sa nouvelle directrice. Je vous remercie.

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DAC1523 (Direction des Affaires Culturelles).**

**Subventions (150.000 euros) et avenants à convention avec 6 théâtres parisiens pour un projet de création et de diffusion de spectacles jeune public dans le cadre de l'A.R.E.**

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

La répartition de ces 150.000 euros, nous concernant, est pour l'association du Théâtre de la Ville, pour un montant de 61.000 euros.

Les autres associations sont Le Théâtre 13, le Théâtre Dunois, l'association Théâtre Paris Villette, la Maison de la Poésie, le Théâtre Sylvia Monfort et l'association les Métamorphoses Singulières.

Il s'agit donc pour cette délibération de saisir l'opportunité de l'aménagement des rythmes éducatifs pour développer la politique d'éducation artistique et culturelle à Paris, tout en renforçant la mise en réseau des équipements culturels parisiens et favoriser la création « jeune public ». En plus des ateliers de pratique théâtrale qui sont proposés par la DASCO et animés dans le cadre de ces structures par l'A.R.E, ce projet permet à l'ensemble des enfants des écoles parti prenante d'assister à quatre représentations théâtrales de grande qualité durant toute une année. La diffusion des spectacles produits concernent deux fois plus d'enfants que ceux qui pratiquent le théâtre par un atelier d'A.R.E. En 2013, 3.750 enfants sur treize écoles ont assisté à une représentation théâtrale et 1.1.56 ont fréquenté un atelier théâtre dans le cadre de l'A.R.E. Le projet, piloté par le Théâtre de la Ville, a été lancé pour l'année 2013-2014. Trois théâtres parisiens sont partenaires et une des commandes de contenu a été faite au dramaturge Olivier Py. Le projet engage donc des personnes de qualité artistique importante. Il a amené certains enfants au théâtre pour la première fois de leur vie. Dans le 4e arrondissement, le Théâtre de la Ville et la Maison de la Poésie interviennent dans trois écoles : les écoles de la rue du Renard et de Saint Louis en l'île pour le premier, et l'école Moussy pour la seconde.

Je peux répondre aux questions, le cas échéant, mais je pense que c'est un projet intéressant que de permettre à des enfants d'aller au théâtre de façon régulière et de mettre ce travail en réseau avec d'autres théâtres parisiens.

**Karen TAIEB, Conseillère de Paris**

C'est anecdotique mais je dois vous rapporter mon souvenir d'adolescente d'être partie au théâtre avec le lycée pour voir Lucrèce Borgia avec Sylvia Monfort : je m'en souviens encore.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous avons tous des souvenirs de ce type, certes pas forcément avec Sylvia Monfort. Merci beaucoup.

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DAC1640 (Direction des Affaires Culturelles).**

**Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon Bourgeois, 12 rue Saint Louis en l'Île (4<sup>e</sup>).**

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Bonsoir. Je suis particulièrement heureuse de vous présenter cette délibération. Heureuse à deux titres car Léon Bourgeois était un enfant du quartier et qu'il a aussi été le grand penseur du parti radical dont je suis issue.

Léon Bourgeois est né sur l'Île Saint-Louis le 29 mai 1851. Ancien élève de Charlemagne, il devint un grand homme d'Etat comme nous en espérons beaucoup d'autres. Il fut tour à tour ministre de l'Instruction Publique, du Travail, des Affaires Etrangères, président du Conseil, président de la Chambre des Députés, ministre d'Etat, président du Sénat. Il fut aussi et surtout le théoricien de la doctrine sociale-républicaine connue sous le nom de Solidarisme. Cette doctrine exprimée dans son livre *Solidarité* publié en 1896 se base sur l'idée que tout citoyen doit effectuer son devoir social et s'acquitter de sa dette envers la société. En ceci, il rejette l'idée de lutte des classes et l'orthodoxie libérale et prône plutôt l'association, la coopération et la paix sociale. Il a été dit de cette doctrine qu'elle était libérale-sociale ou socialiste-libérale. Je vous fais grâce des querelles d'experts mais vous invite à lire le petit ouvrage de Serge AUDIER, *Fonder la Solidarité*, qui lui est consacré.

Léon Bourgeois n'a eu de cesse de promouvoir ses idées à travers les ministères dont il a eu la charge : Impôt sur le revenu, retraite, assurance accident pour les travailleurs, enseignement gratuit, salaire minimum. Injustement oublié par l'Histoire, l'idée de Solidarisme influença pourtant paradoxalement les démocrates chrétiens en Europe ainsi que la doctrine sociale de l'église catholique. Nous retrouvons aujourd'hui encore son influence dans les théories du Care ou Sociétés du Soins. Léon Bourgeois fut aussi un inlassable défenseur des nations et états civilisés contre les états prédateurs. Il milita pour une Société Des Nations universelle et fut le premier président de cette SDN quand celle-ci fut créée.

Sa volonté de rechercher l'équité et la stabilité internationale, ainsi que son acharnement à promouvoir la loi comme facteur de paix dans le monde, lui vaudront de recevoir le prix Nobel de la Paix en 1920. Il a exposé son œuvre de paix et sa conception de l'organisation internationale dans son ouvrage *L'Oeuvre de la Société des Nations*. Il meurt le 19 septembre 1925 au château d'Oger, près d'Epernay.

Afin de lui rendre hommage il est proposé d'apposer une plaque commémorative au 12 rue Saint-Louis en l'Île dont le texte sera le suivant :

*« Ici est né Léon Bourgeois, 1851-1925, homme politique français, premier président de la Société Des Nations en 1919, prix Nobel de la paix en 1920, père du Solidarisme. »*

Je vous prie, messieurs mesdames, de bien vouloir en délibérer.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je ne sais pas si je suis solidariste mais le gaulliste social que je suis est totalement d'accord pour honorer quelqu'un qui était à la fois contre le collectivisme et l'individualisme, qui sont pour moi deux maux. C'est avec plaisir que je voterai cette délibération.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci beaucoup.

Je mets au vote cette délibération rassembleuse. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DASCO1171 (Direction des Affaires Scolaires)****Caisses des écoles- Modalités d'attribution des subventions allouées par la Ville de Paris pour la restauration scolaire et périscolaire pour la période de 2015 à 2017.****Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Cette délibération va remettre un cadre différent pour l'enveloppe de convergences mais ne touchera pas à la subvention additionnelle. Je vous en donne les grandes lignes.

Le service de restauration scolaire assuré par la Caisse des écoles produit et distribue quelques vingt millions de repas par an dans les écoles publiques du premier degré et les lycées municipaux. A été mise en place depuis 2011 une évaluation du dispositif proposé. Il est envisagé un nouveau partenariat entre la Ville et la Caisse des écoles, avec un double objectif d'amélioration de la qualité des repas et de sécurisation des relations financières basées sur un cadre conventionnel. Cette délibération de 2011 fait état de la réforme des financements des Caisses des écoles et fait l'objet d'une évaluation sur la période 2012-2014. Des conclusions ont été annexées à la présente délibération. Il est maintenant proposé pour la période 2015-2017 de reconduire le dispositif dans ses grands principes avec quelques amendements.

Nous faisons partie du groupe 1, c'est à dire produisant moins de 700.000 repas. La Caisse des écoles, sur le rapport d'activité 2013, a produit 330.663 repas. Ainsi notre prix de repas de convergence est élevé à 7 euros. Le coût du repas dans le 4e arrondissement est autour de 7,14 euros. Nous sommes donc légèrement au-dessus, malgré les efforts de gestion très importants. Il nous faut en faire de supplémentaires pour converger vers le prix de référence. Comme l'a dit monsieur le Maire, la Caisse des écoles a déjà mené par les regroupements de commande avec les autres arrondissements et d'énormes efforts qui vont permettre des économies nouvelles et empêcher l'enveloppe de convergence de chuter.

Je vous demande de voter cette référence-cadre afin que nous puissions continuer à avoir des subventions de la Ville en concordance avec la convention d'objectifs.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DASCO1195 (Direction des Affaires Scolaires).****Caisses des écoles (4<sup>e</sup>) – Subvention (33.600 euros) pour financer le dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires.****Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'un grand plan de dé-précarisation des personnels qui a été proposé par la Ville : c'est donc une bonne nouvelle pour nos agents non titulaires de la Caisse des écoles.

Celle du 4e compte une soixantaine de personnels. Treize viennent donc d'être titularisés en fonction de leur ancienneté et de leur régularité horaire, ainsi qu'une personne de l'administration. Il reste donc quinze CDI, trente-et-un CDD et quatre personnels « volants » pour les remplacements des personnels absents. Il y avait par exemple aujourd'hui un absent dans chaque cantine et tous ont été remplacés sans avoir à faire appel aux intérimaires. La gestion exhaustive de notre nouvelle directrice de la Caisse des écoles permet ce type d'économie. Nous nous en félicitons.

Une prime d'installation donnée par la Ville justifie cette subvention importante de 33.600 euros.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DFA57 (Direction des Finances et des Achats).  
Modalités de tarification de certains services publics parisiens.**

**Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire**

Cette délibération va être suivie par les trois suivantes qui rentrent dans le cadre de ce choix de changement de la grille tarifaire des services publics.

Cette délibération s'inscrit dans les orientations budgétaires qui vont prochainement être discutées au Conseil de Paris et qui prendront acte dès janvier 2015.

Depuis 2010 avait déjà été menée une harmonisation des tarifs, et notamment de la restauration scolaire. Le 4e avait d'ailleurs été un arrondissement « pilote » sur cette mesure. En 2010 les quotients familiaux, au nombre de huit, étaient communs à l'ensemble des arrondissements. En plus de la restauration scolaire, ils concernent les activités périscolaires, les ateliers bleus et les centres d'animation. L'objectif de cette réforme en 2010 est de favoriser l'égalité de traitement entre les familles et de renforcer la justice sociale. Le quotient familial tient en effet compte des ressources, de la composition des familles et de l'évolution de la population parisienne.

Néanmoins, un taux d'effort est encore à réaliser et cette réforme très importante va rajouter deux tranches de coefficients familiaux pour les faire passer de huit à dix. Cela ne va strictement rien changer pour l'ensemble des foyers gagnant moins de 10.000 euros par famille par mois. Le quotient 9 concernera les foyers aux revenus compris entre 10.000 et 15.000 euros et la tranche 10 concernera les foyers aux revenus dépassant les 15.000 euros mensuels.

Cette nouvelle grille tarifaire, s'appliquera dans les délibérations qui vont suivre pour les différents services municipaux qui vous seront détaillés. Il s'agit véritablement d'insister sur une meilleure justice sociale et une meilleure répartition pour l'ensemble de nos services dans tout Paris en prenant en compte la diversité des situations familiales et des ressources.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Merci monsieur LANDEL pour cette présentation. Je pense qu'il faut remettre en perspective ces augmentations de tarif. J'ai certes bien compris qu'elles ne concernaient pas l'ensemble des Parisiens. Je les remets encore plus en perspective suite aux déclarations très ambitieuses de la maire de Paris ce matin en matière d'investissement.

Je me permets de rappeler que les recettes de la Ville baissent de manière considérable, déjà cette année et cela n'ira pas en s'améliorant. Je l'ai déjà dit et excusez moi de me répéter : baisse des dotations de l'Etat, baisse des droits de mutation, et mise en place d'un système de péréquation du Grand Paris qui ne sera défavorable à la Ville. Nous avons déjà 400 millions d'euros de moins cette année, sans doute 600 millions de moins l'année prochaine, et nous pouvons imaginer 800 millions de moins, soit 10% du budget de la Ville, d'ici la fin de la mandature. Ce matin, la maire de Paris a fait des déclarations que, dans l'absolu, je trouve plutôt intéressantes. Elle nous a expliqué qu'elle voulait investir 10 milliards d'euros sur l'environnement, la santé, l'éducation et le logement en particulier. Ce n'est pas parce que je suis dans l'opposition que je vais être contre. Je note cependant qu'elle parlait de 7,5 milliards d'euros durant la campagne et que ce matin, par une opération assez miraculeuse, nous sommes passés à 10 milliards d'euros d'investissement. Comment va-t-elle payer ?

Elle nous explique en parallèle qu'elle ne va pas augmenter les impôts, en tout cas cette année. Vous êtes alors passés dans une logique d'augmentation des tarifs. Cela revient à une augmentation d'impôts cachée et ciblée sur une partie des Parisiens.

Je ne sais pas si vous l'avez précisé, monsieur LANDEL, mais le tarif 8 concerne 30% des familles à Paris. Une partie du financement de ce manque de recettes va donc être due à une augmentation des tarifs, ce que vous avez bien manqué de dire durant la dernière campagne municipale. Je me permets de soumettre à votre sagacité monsieur le Maire que nous en arrivons à cibler une partie des Parisiens, certes pas les plus défavorisés, j'en conviens. Je vais vous raconter une anecdote. Je dînais récemment avec un couple de cadres du 4e arrondissement, locataires de leur appartement, avec trois enfants. Ils font le calcul qu'entre l'augmentation des impôts nationaux, la baisse des allocations et l'augmentation des tarifs, ils arrivent à -10% de revenus sur l'année.

Allons-nous continuer comme cela à cibler une partie de la population ?

Cela n'a pas seulement des conséquences sur leur vie mais sur toute la société. J'y reviendrai tout à l'heure lorsque nous parlerons du conservatoire, mais le système risque de se retourner contre vous. Au bout d'un moment, des familles ne vont plus mettre leurs enfants dans des structures publiques car - et c'est l'aberration du système - les mettre dans le privé leur coûtera soit le même prix, soit moins cher. La solidarité est aussi due à ces familles que l'on peut qualifier d' « aisées ». Si elles ne participent plus au financement de la solidarité pour les plus démunis, le système se retournera contre vous. Nous sommes à la frontière de ce qui n'est plus acceptable pour ces familles. Je suis pour la solidarité et j'ai toujours voté les délibérations qui allaient dans ce sens. Vous rappeliez sur un autre point que le 4e est une mosaïque et un arrondissement très divers. Il comprend des familles aisées et sept-cent cinquante personnes au RSA. Je suis bien conscient qu'il faut une solidarité mais à force de cibler toujours les mêmes par le matraquage fiscal, nous allons arriver à une exaspération et un ras-le-bol. Les gens ne vont plus le supporter. Je parlerai tout à l'heure d'un exemple concret lorsque nous arriverons à la délibération concernant les conservatoires. Lorsque les prix du privé sont moins chers que les prix du public, nous avons affaire à un problème de justice sociale et de justice municipale.

J'ai été long mais ce que je viens de dire vaut pour toutes les délibérations sur les tarifications. Je voterai contre ces délibérations car je trouve que nous sommes désormais dans l'excès et que je ne partage pas le choix de la maire de Paris d'augmenter les tarifs pour une partie des Parisiens. Comme je vous le dis depuis le début de cette mandature, elle aura de plus un vrai problème de recettes. Monsieur le Maire, croyez en ma sincérité, je souhaite qu'elle puisse faire ces dix milliards d'investissement mais je prends le pari qu'elle n'en réalisera pas la moitié.



**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je souhaite pour ma part, comme la majorité présente ici, qu'elle en réalise plus que la moitié, voire la totalité. Merci, et je le dis aussi en toute sincérité, du ton avec lequel vous parlez en conviction. Je reviendrai sur la réalité que vous avez évoquée. Je l'appelle l'augmentation de la solidarité. Elle touche même un certain nombre d'élus de la majorité. Beaucoup savent ici qu'ils contribuent plus grandement à la solidarité et le passage fragile, lorsque la contribution fiscale augmente, est le moment où vous ne faites plus de bons choix, qui affectent la liberté et la qualité de vie. Gagner 10.000 euros mensuels à Paris ne donne pas le même pouvoir d'achat que gagner 10.000 euros à Châteaudun ou à Anglet, bien que les loyers des grandes villes comme Lyon, Marseille ou Bordeaux commencent à rattraper les prix de la capitale.

Grâce à des économies réalisées sur le budget de fonctionnement de la Ville, dont j'approuve l'idée, la maire de Paris a décidé d'augmenter le budget lié aux investissements. L'opposition fera évidemment son travail et nous ferons tout en responsabilité – en tout cas la maire de Paris et son équipe – pour réussir à remplir l'engagement qu'elle a pris et confirmé ce matin. Comme l'a dit monsieur ROGER, le budget d'investissement s'oriente principalement sur le logement, les transports, la transition écologique, ce que nous appelons aujourd'hui la ville intelligente et les équipements de proximité.

Cette présentation est, de mon avis, créatrice d'emplois et ce budget est un budget de croissance qui envoie un signal fort aux investisseurs nationaux comme internationaux. Je pense que nous avons besoin de cela aujourd'hui.

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Cette méthode de l'augmentation des tarifs me semble être la bonne. La mesure doit toujours être de mise et je crois qu'elle l'est dans ce cas-là. La méthode ressemble assez à celle que Richard DESCOING avait appliquée à Sciences-Po et qui s'appliquera dans l'éducation dans notre cas. Elle consiste à augmenter la discrimination des tarifs pour que ceux qui ont le moins puissent...

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous n'augmentons pas la discrimination des tarifs.

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Nous augmentons la palette des tarifs, c'est cela qui est proposé. Je n'évoque pas le caractère discriminatoire en termes juridiques mais économiques. Nous parlons de créer plus de gammes de tarifs en augmentant le quotient familial de deux catégories, comme l'a expliqué Julien LANDEL.

Je crois que c'est bonne méthode dès lors qu'elle est assortie – et c'est le cas ici - d'une politique redistributive accrue. Vous augmentez la palette des tarifs mais également la redistribution du système, et donc la solidarité. Nous avons raison d'être vigilants mais je crois que, pour l'instant, la mesure est conservée dans la gestion comme dans la redistribution.

Nous atteignons deux objectifs qui me semblent importants et je me félicite donc de voter cette délibération.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

J'ai quand même quelques réticences sur cette motion, pas tant sur la redistribution que sur l'idée que la plus grande difficulté d'accès au conservatoire...

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous parlerons du conservatoire au moment de la délibération le concernant.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Je pensais que nous en parlerions dans la délibération sur les modalités de tarification. J'y reviendrai donc.

**Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire**

J'étais très attentif à ce que vous disiez, monsieur Vincent ROGER et je vous entends bien sur le fait que nous ferions porter toujours sur les mêmes le taux d'effort. Vous convenez vous-même qu'il s'agit des revenus les plus aisés par famille. Toutefois, et nous avons déjà débattu de ce sujet à plusieurs reprises, ce n'est pas la première fois que nous disons que des tranches supplémentaires ne seraient pas absurdes au sein du 4e arrondissement, surtout au regard des chiffres des gens représentés dans le quotient familial 8 dans nos tranches à la Caisse des écoles ou dans nos équipements de proximité. Depuis 2010, nous avons connu des évolutions et nous pouvons imaginer qu'il y en aura encore dans les années à venir et qu'un débat aura sans doute lieu à l'avenir sur les quotients 4, 5 ou 6. Je pense que la force de cette délibération et de ce système est de concerner la justice sociale.

Dans une période de crise comme nous traversons, je pense qu'il s'agit d'un engagement fort et, en tant que municipalité, ville et région, qui reste la plus favorisée en termes d'emplois et de sécurité, ce taux d'effort est à mon sens nécessaire.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

J'attends de voir la présentation du budget lors du Conseil de Paris mais les économies en matière de fonctionnement m'ont un peu échappé et je serais très curieux d'en prendre connaissance.

Comme vous l'avez dit, monsieur le Maire, nous ne pouvons pas comparer un couple avec enfants à 10.000 euros de revenu, ce qui est certes largement au-dessus du revenu moyen national, à Paris et notamment dans notre arrondissement, avec un couple ayant 10.000 euros de revenus à Châteaudun. Un couple dans cette ville est généralement propriétaire alors qu'un couple de ce revenu dans l'arrondissement – et ils sont nombreux – l'est rarement. S'ils le sont, ils sont généralement endettés pour vingt ans. Ce n'est donc pas totalement comparable. Aussi je veux bien que l'on ait à l'esprit ce que sont les Parisiens aujourd'hui. Ils sont divers dans notre arrondissement et j'ai un peu le sentiment que ce sont toujours les mêmes qui payent la note.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Deux voix contre.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (UMP).*

**2014DAC1649 (Direction des Affaires Culturelles).**

**Fixation des nouveaux tarifs des établissements d'enseignement artistiques (Conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris, conservatoire à rayonnement régional de Paris et ateliers beaux-arts.)**

**Karen TAIEB, Conseillère de Paris**

Il me revient d'aborder la question des conservatoires. Julien LANDEL a rappelé qu'en 2010 nous avons harmonisé les tarifs de la restauration scolaire à l'ensemble des arrondissements, ce qui a déjà constitué une avancée majeure en termes de justice sociale. D'autres services ont ensuite suivi, et notamment les conservatoires et les ateliers beaux-arts. Il s'agit aujourd'hui d'aller encore plus loin avec ces deux tranches tarifaires supplémentaires ce qui aurait d'ailleurs pu être fait dès 2010.

La tranche 8, la plus haute, concerne de manière globale 30% des familles parisiennes mais cela est loin de représenter la réalité. Certaines familles sont effectivement au-delà d'un quotient familial de 2.500 euros, d'autres sont très au-delà et d'autres encore très, très au-delà. Nous parlons de revenus de plus de 10.000 euros et de plus de 15.000 euros pour une famille avec deux enfants. Le mode de calcul des quotients familiaux demeure tel que fixé par le Conseil de Paris en 2010, c'est à dire les ressources mensuelles nettes imposables plus les prestations mensuelles sur le nombre de parts. Même si cela est très chiffré, il est important de rappeler les choses pour que l'on comprenne de quoi nous parlons. Si nous prenons un couple avec deux enfants, soit trois parts, avec un revenu mensuel de 10.000 euros, le quotient familial est de 3.333 euros et si les revenus sont de 15.000 euros, le quotient passe à 5.000 euros. La tranche 9 comprendrait donc les familles dont le quotient serait compris entre 3.333 et 5.000 euros et la tranche 10 comprendrait les familles dont le quotient familial serait supérieur à 5.000 euros. Il est important de noter que la contribution des usagers ne permet de régler que 14% des dépenses pour les conservatoires, le reste étant assuré par le contribuable.

Ces deux tranches de quotient familial supplémentaires vont contribuer non seulement au renforcement de la justice sociale mais en garantissant également une meilleure couverture des dépenses par les recettes elles-mêmes. Si nous en délibérons, cette mesure prendra effet à compter de la rentrée 2015 pour les dix-sept conservatoires municipaux d'arrondissement où sont enseignés musique, danse et art dramatique et également pour le conservatoire à rayonnement régional qui offre des cursus intensifs professionnalisant accessibles sur concours, et les seize ateliers beaux-arts pour les arts plastiques. Il est important de signaler que, dans la continuité du bouclier social, les tarifs correspondant aux tranches tarifaires 1 à 8 restent inchangés. Par ailleurs, la minoration du prix de 50% pour les jeunes enfants ou applicables à certains cursus allégés est maintenue.

Concernant les conservatoires municipaux d'arrondissement, la nouvelle grille s'étendra de 73 euros à 1100 euros par an, soit 70 euros par mois en enlevant les mois de vacances, à raison de quatre heures par semaine de cours. Nous pouvons faire la division et constater à combien s'élève le cours dans ces conservatoires d'excellente qualité. Pour les cycles pré-professionnalisant, la grille ira de 170 à 1294 euros. Les deux tarifs forfaitaires du cycle concertiste passent quant à eux respectivement de 500 à 750 euros pour une discipline collective et de 1000 à 1500 euros pour une discipline individuelle. Concernant les ateliers beaux-arts, deux nouveaux tarifs seront créés et la majoration appliquée aux usagers non-parisiens est ramenée de 50 à 25%, permettant une harmonisation avec les conservatoires. Il y aura trois tarifs par tranche, cette fois selon la discipline. Le tarif 1 concernera le dessin, la peinture, la bande dessinée, l'art textile, la photographie, l'histoire de l'art, la perspective, l'architecture et la morphogénèse. Le tarif 2 concernera l'animation en 3D, le cinéma d'animation, la gravure et la sculpture et le tarif 3 la taille directe et la lithographie.

Enfin, le paiement fractionné en trois fois pour les conservatoires et en deux fois pour les ateliers beaux-arts et le conservatoire à rayonnement régional est maintenu, le paiement intervenant à compter de la réception des factures Facil' Familles. Il est donc proposé de délibérer sur trois nouvelles grilles tarifaires: celle des conservatoires municipaux, celle du conservatoire à rayonnement régional et celle des ateliers beaux-arts. La délibération entrera en vigueur à compter de la rentrée 2015-2016. Monsieur ROGER évoquait la comparaison avec le secteur privé tout à l'heure et lorsque les personnes font le choix des conservatoires, ils font également le choix de la qualité.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Madame TAIEB, j'ai les mêmes chiffres que vous. Nous sommes donc déjà d'accord sur un point. Cette affaire de tarification pour les conservatoires va finalement concerner peu de familles dans le 4e car nous y manquons cruellement de places. Je réaffirme qu'il y a nécessité absolue de créer un conservatoire à l'échelle du 3e et 4e arrondissement. Je

l'avais proposé pendant la campagne pour un prix assez modique puisqu'il aurait pris place dans un immeuble qui appartenait à la Ville, en l'occurrence l'Hôtel de Fourcy, place des Vosges. Il y a un manque de places évident qui constitue un vrai problème pour les familles. Ce n'est en plus pas simple pour les tout-petits d'aller aux Halles. Il faudrait donc mener une réflexion sur ce sujet. Pour mémoire il y a eu 360.000 tentatives d'appels de familles pour demander une place en conservatoire pour 910 places sur Paris lors de la dernière rentrée. Finalement, peu de familles vont donc être concernées par cette évolution de prix car malheureusement, peu d'entre elles peuvent inscrire leurs enfants au conservatoire.

Madame TAIEB j'ai les mêmes tarifs que vous et je voulais soumettre à votre sagacité ce que je disais tout à l'heure avec une application concrète.

En moyenne, les familles au tarif 8 payaient 510 euros l'inscription en conservatoire. Pour celles qui vont passer en coefficient 9 le tarif sera de 800 euros et pour celles en coefficient 10, 1100 euros. Sachez que l'une des écoles les plus chères de Paris, la Schola Cantorum, a un tarif de 1000 euros. Il sera donc plus avantageux pour certaines familles de mettre leurs enfants dans des structures privées que de les mettre dans le public.

Premièrement, ce ne sont pas parce que ces gens sont aisés qu'ils n'ont pas le droit aux structures publiques. La solidarité doit aller dans les deux sens. Deuxièmement, et j'ai bien noté qu'une bonne partie des financements des conservatoires était due aux contribuables et d'ailleurs à ces mêmes familles, il n'est pas juste socialement que ces familles quittent la structure publique et, d'autre part, elles ne contribueront plus à payer les places des familles d'enfants démunis. C'est exactement ce que j'évoquais tout à l'heure. Ces nouvelles tarifications vont, à force, se retourner contre le système, qui est un système de solidarité que je comprends et soutiens en partie.

Nous arrivons à la situation ubuesque où des familles vont choisir le privé car il est moins cher que le public. Imaginez monsieur le Maire que l'école publique se retrouve un jour dans la même situation. Vous diriez que cela est totalement surréaliste. C'est pour ces raisons que je ne peux pas voter pour cette délibération et cette évolution tarifaire.

#### **Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Je ne comprends pas très bien votre critique. Cependant vous parlez de la difficulté pour les tout-petits d'aller aux Halles et vous citez la Schola Cantorum, alors que cette école est beaucoup plus éloignée. Les connexions en transport en commun entre la rive droite et la rive gauche ne sont pas si simples. De plus, la Schola Cantorum n'est desservie ni par le métro ni par le bus. C'est un petit peu complexe.

Vous dites que les personnes aisées ne vont plus contribuer à l'accueil des gens qui ont peu de moyens. Si nous accueillons beaucoup de monde cela veut dire qu'il faut plus de professeurs, et donc plus de créneaux. Plus il y a d'élèves, plus l'équipe qui devra s'en occuper devra être importante. Cela ajoute aussi aux coûts. Je pense que chacun peut y trouver son compte. Ce n'est pas parce que le tarif va augmenter de 100 euros pour un certain niveau que vous n'allez plus aller là. Tout est relatif. L'augmentation qui est demandée aux tarifs 9 et 10 représente peu pour ces familles alors qu'une répartition de l'augmentation sur l'ensemble des tarifs aurait représenté un coût énorme pour les premiers tarifs.

La solidarité est aussi la capacité de se mettre « à la place de ».

#### **Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

J'aimerais juste dire très rapidement que les personnes qui vont être amenées à payer un tarif qui est équivalent au tarif du privé appartiennent à une catégorie qui gagne plus de 15.000 euros par mois, soit plus de 180.000 euros par an. J'aimerais juste que l'on considère

ce que cela représente comme montant, sachant que le revenu médian pour une personne est de 1.500 euros par mois. Leur revenu est donc dix fois supérieur.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Pour l'information de madame de CHAMBRUN, le revenu médian à Paris est de 4.000 euros. Je ne compare pas avec des gens qui gagnent 15.000 euros par mois, je sais bien qu'il faut de la solidarité mais je vous rappelle l'exemple de tout à l'heure. Je parlais d'un couple à 10.000 euros mensuels qui perd 10% de ses revenus sur une année, suite à une succession de matraquage fiscal et à la baisse des allocations familiales. Je pense que c'est un problème.

Si vous parlez de solidarité, je vais aller plus loin et vous citer une idée de Raymond BARRE d'il y a plus de vingt ans. Il considérait que tout le monde devrait payer de l'impôt, même à hauteur de 10 euros. La solidarité est que tout le monde participe à l'effort national et pas seulement une partie de la population, comme cela se passe en ce moment. Je ne pense pas que cela soit bon pour notre économie et pour re-dynamiser cette dernière.

A la différence de certains d'entre vous, et je crois que monsieur le Maire sera de mon avis, je ne pense pas qu'une ville soit dynamique, créée de l'emploi, créée de la richesse, avec moins de riches. Je crois qu'une ville doit avoir moins de pauvres. Ce n'est pas en menant une politique qui tend à avoir moins de riches que nous aurons moins de pauvres. C'est lorsque les riches contribuent à la solidarité nationale, qui dynamisent un pays ou une ville, que nous arrivons à lutter contre la pauvreté. Lorsque nous arrivons à une situation où une partie de la population, qui vit certes mieux que la moyenne, perd 10% de revenus, je pense que la puissance publique, qu'elle soit de gauche ou de droite, doit se poser des questions. J'ai d'ailleurs cru comprendre que certaines personnes tenaient exactement le même discours que moi au sommet de l'État.

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Je voulais rajouter que l'effort a été porté particulièrement par les familles. Je trouve regrettable que les retraités, qui sont souvent très fortunés, ne soient pas touchés par ces augmentations. Je vais néanmoins voter cette délibération, mais avec des réserves. Je trouve que l'on s'éloigne toujours plus de l'idée que l'enseignement artistique devrait, comme tout enseignement, être accessible à tout le monde sur les mêmes bases. Je n'aime déjà pas l'idée que le conservatoire soit payant et encore moins lorsque ses tarifs augmentent.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

J'ai une petite divergence avec vous, monsieur ROGER, sur les allocations familiales. Elles sont censées encourager la famille. Quand j'étais enfant, ces allocations nous servaient à acheter des livres supplémentaires et donc à apporter une contribution à l'éducation. Toutefois, dans ma famille, chez les frères et sœurs de mes parents, ces allocations servaient à mes tantes à acheter des robes supplémentaires. Cela ne nous semblait pas tout à fait nécessaire. Vous me direz que cela fait marcher le commerce. Nos divergences, aujourd'hui, sont parfois sémantiques. J'entends votre inquiétude qu'à force d'impôts, la machine finisse par se briser et que la solidarité ne soit plus au rendez-vous : c'est un débat que nous devons avoir sur l'économie, et hors idéologie.

Concernant le conservatoire du 3e et du 4e, j'avais proposé à Dominique BERTINOTTI en 2001, lors des accords du deuxième tour, qu'il puisse faire parti d'un projet. En 2008, alors que j'étais Adjoint à la Culture et que Bertrand DELANOË me confierait éventuellement à nouveau cette charge, cette idée ne me paraissait pas absurde. Je ne veux pas modifier aujourd'hui le fond de ma pensée, même si je dois suivre aujourd'hui la discipline générale de l'équipe municipale et qu'il m'a été expliqué, lors du grand chantier des Halles, que les moyens n'étaient pas réunis pour ce conservatoire. Je reste toutefois convaincu, et je le dis ce soir devant tout le monde, que ce conservatoire pour le 3e et 4e est une bonne idée.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Vous auriez pu le dire pendant la campagne.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Non parce qu'Anne HIDALGO n'approuvait pas ce projet. Je n'étais pas candidat indépendant mais candidat d'une liste pour Anne HIDALGO Maire de Paris, et j'étais donc soumis à une cohérence d'équipe. Je viens de visiter de fond en comble l'Hôtel de Fourcy et il est en très mauvais état. Nous y sommes allés avec Evelyne ZARKA pour le lycée Théophile Gautier, parce que je tiens à ce qu'il reste dans le 4e, et le bâtiment a besoin de travaux. L'Hôtel de Fourcy se trouve juste à côté du lycée et il est vrai qu'il ferait un conservatoire formidable. Cela se passerait dans un monde idéal, ce qui n'est pas le cas en ce moment.

L'équipe municipale qui dirige Paris aujourd'hui ne s'est pas engagée sur ce projet. Je ne peux donc pas défendre un conservatoire pour lequel je sais que je n'aurai pas le moindre centime, mais allez-y.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Pourquoi pas, si cela peut permettre d'avoir un beau conservatoire place des Vosges. Comme je ne veux pas être dans la polémique je ne vous rappellerai pas le communiqué que vous avez sorti le jour où j'ai annoncé ce projet de conservatoire avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET mais j'entends quelque chose d'assez contradictoire, monsieur le Maire, entre ce que vous venez de dire et les annonces de ce matin. Nous avons chiffré ce conservatoire à quatre millions d'euros. Si on me parle de dix milliards d'investissement, et notamment en établissements de proximité, mes quatre millions sont une goutte d'eau dans ce budget. Vous sous-entendriez donc que je n'ai pas totalement tort quand je dis qu'il sera très difficile de réaliser ce programme de dix milliards d'investissement, même quand il s'agit de faire quelque chose pour lequel vous êtes visiblement d'accord. De mémoire, votre collègue du 3e arrondissement était aussi d'accord pour ce projet d'établissement commun, même s'il n'y avait pas eu de concertation sur le lieu. Ce bassin de vie a besoin d'un conservatoire et ce soir vous me dites que c'est une bonne idée.

Au regard de votre histoire, vous êtes dans la cohérence, car vous l'aviez effectivement dit en 2001 et 2008, et vous aviez d'ailleurs parlé lors d'un conseil d'arrondissement de l'installer dans la caserne Napoléon. Toutefois, au regard de la dernière campagne électorale, j'ai souvenir que vous ne trouviez pas que c'était une bonne idée. Peu importe, nous retiendrons que, sur la décennie, vous y étiez globalement favorable. Nous considérerons la campagne comme un moment d'égarement.

Je répète que je ne vois pas comment on peut m'annoncer dix milliards ce matin et me dire ce soir qu'il est impossible d'investir quatre millions d'euros dans un conservatoire.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Monsieur Vincent ROGER, vous savez comment fonctionne un budget. Sur ces dix milliards, certaines choses vont en effet coûter quatre millions, voire moins, voire plus. C'est une addition de projets. Anne HIDALGO, Bruno JULLIARD et Julien BARGETON considèrent que le nouveau et très beau conservatoire du centre Mozart rénové qui va ouvrir aux Halles – et je ne peux pas leur donner tort à 70% - va répondre aux besoins des habitants du centre de Paris. Je vous rappelle que nous sommes une ville petite en terre. Il est vrai que le boulevard Sébastopol nous sépare des Halles mais, comme nous le faisons déjà sur un certain nombre de caisses communes et de projets communs, nous pouvons partager des établissements avec le 1er, le 2e et le 3e arrondissement.

J'ai pour l'instant reçu une réponse négative sur l'établissement place des Vosges. Cela me plairait, cela nous plairait, mais la réponse a été négative et argumentée. Il y a eu un programme général pendant la campagne et je n'aurais pas pris un engagement solitaire de quatre millions d'euros en sachant qu'il allait être retoqué. Sachant qu'Anne HIDALGO et que l'équipe de campagne m'avaient dit « non », cela aurait été malhonnête. Vous l'avez présenté seul.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je l'ai présenté en accord avec ma candidate à la mairie de Paris.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je veux dire par « seul » qu'il n'y avait pas d'autres candidats qui présentaient ce projet puisque je ne pouvais pas le présenter, même si, comme vous l'avez rappelé, ce projet était ancien.

Je vais mettre au vote cette délibération. Qui est pour ? Deux oppositions. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (UMP).*

**2014DASCO1154 (Direction des Affaires Scolaires).**

**Ecoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux-fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015.**

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Toujours sur la même grille, il s'agit de deux tarifs supplémentaires pour les mêmes types de quotients familiaux de hauts revenus. Je me félicite de cette proposition de la Ville car elle répond au besoin de rééquilibrer les Caisses des écoles. La nôtre est assez fragile et si cela peut apporter des recettes supplémentaires, je ne peux que m'en féliciter. Je pense donc que ce bouclier social a sa pertinence et que nous oublions, lorsque nous parlons de restauration scolaire, de compter tous les autres apports de la Ville. Dans le service rendu aux familles, il y a non seulement les repas fournis mais également tout l'encadrement des enfants qui sont pris en charge entre midi et quatorze heures. C'est un vrai service rendu aux familles par la Ville, qui organise même des ateliers durant ces deux heures.

Je me félicite de cette proposition et j'espère qu'elle pourra améliorer l'équilibre de nos comptes à la Caisse des écoles du 4e.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Savez-vous quel pourcentage des familles les coefficients 9 et 10 représentent-ils dans le 4e ?

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Le problème que nous avons avec les tarifs 8 à la Caisse des écoles du 4e est que la plupart des familles gardent ce tarif par défaut. Elles préfèrent ne pas déclarer leur revenu exact pour rester au tarif 8 plutôt que de donner le détail plus précis. Nous n'avons donc pas cette lisibilité pour l'instant. Ils auront désormais l'obligation de mener cette démarche et nous aurons la lisibilité sur les trois niveaux.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Vous allez mettre en place ces tarifs à la rentrée de septembre 2015, n'est-ce pas ?

**Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Oui, nous les mettrons en œuvre en septembre 2015, et cela sera précédé d'une campagne d'information dès le mois de juin auprès des familles. Chaque année, nous faisons une

campagne d'information importante au mois d'août et les familles peuvent venir au pôle parents pour réajuster leur tarif. Certaines familles viennent également le réajuster en cours d'année car les situations familiales changent. Les assistantes sociales nous donnent également des précisions concernant l'évolution des familles. Les réajustements sont permanents et se font au cas par cas. Nous allons donc recevoir les pièces qui nous permettront d'analyser combien de personnes seront au tarif 8, 9 ou 10. C'est souvent à défaut.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Tel est le cas pour l'instant.

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Deux contre. Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (UMP)..*

**2014DJS368DFA (Direction de la Jeunesse et des Sports).**

**Centres d'animation de la Ville de Paris – Tarifs applicables aux usagers.**

**Pacôme Rupin, Adjoint au Maire**

Merci, monsieur le Maire. Cette délibération, comme les deux précédentes, propose la modification de la grille des quotients familiaux pour le calcul des tarifs applicables dans les centres d'animation. Je rappelle que le 4<sup>e</sup> arrondissement dispose d'un centre d'animation : le pôle Simon Lefranc. Nous sommes sur la même logique, avec deux nouvelles tranches, à savoir la 9, qui démarrerait à 3.334 euros, et la 10 à 5.001 euros. Nous demandons une contribution plus importante à ces familles qui ont les revenus les plus élevés afin de conserver la qualité du service public et notamment de pérenniser les activités du pôle Simon Lefranc.

Je vous propose de délibérer sur cette tarification qui est plus progressive, plus redistributive et plus juste.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Voilà une présentation concise et efficace.

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Deux contre. Elle est adoptée. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (UMP).*

**2014DJS335 (Direction de la Jeunesse et des Sports).**

**Paris Jeunes Vacances – poursuite de la mise en œuvre du dispositif**

**Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement**

Merci, monsieur le Maire. Cette délibération propose la poursuite de la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances qui permet aux jeunes entre dix-huit et trente ans de partir en vacances. Des chèques de cent à deux cents euros sont distribués.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Cela fait des années que je dis la même chose, ce qui prouve une certaine cohérence, mais je suis toujours surpris que la tranche d'âge aille jusqu'à trente ans. Je trouve que vingt-cinq ans serait mieux.

Cela ne m'empêchera pas de voter cette délibération.



**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je pensais comme vous jusqu'à ce que j'ai eu cinquante ans. Vous verrez quand cela vous arrivera un jour. Quand on avance en âge on se dit que si on est jeune jusqu'à trente ans, on est donc dans l'âge moyen à soixante-dix ans et donc, finalement, âgé à quatre-vingt dix.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je ne sais pas si certains d'entre vous ont vu ce reportage ce midi mais certaines personnes travaillent de manière très sérieuse et dépensent beaucoup d'argent, comme entre autres la fondation Google, sur l'éternité. L'explication disait que la personne qui vivra jusqu'à cent cinquante ans est déjà née. Cela est source d'espérance, pour vous comme pour moi.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Vous avez de la chance que je ne fasse qu'un mandat. Sans cela vous étiez mal parti. Avons-nous mis au vote ? Je ne me souviens plus, me voilà troublé par l'éternité. Saviez-vous qu'au Japon, on considère que les sages ont deux vies, une première jusqu'à soixante, puis une seconde vie jusqu'à cent vingt ans. Cela m'inspire beaucoup ces derniers temps.

Je mets donc au vote cette délibération. Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Monsieur N'CHO a été convaincant.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DDEEES1140 (Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur)**

**Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants de la rue du temple pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (4<sup>e</sup>).**

**Pacôme Rupin, Adjoint au Maire**

Comme vous avez pu le remarquer, nous profitons aujourd'hui des illuminations de fêtes de fin d'année 2014 dans un certain nombre de rues du 4e arrondissement. Elles sont en partie financées par les commerçants *via* les associations et en partie par les subventions que la Ville de Paris donne à ces mêmes associations. Je profite de cette délibération pour remercier le président de l'association Edouardo DOMINGUEZ qui gère la Pharmacie du Village qui fait un travail remarquable sur la prévention et l'accompagnement aux personnes qui sont atteintes du VIH. J'en profite aussi pour remercier tous les présidents d'associations de commerçants qui ont fourni un important travail bénévole pour illuminer les rues du 4e. Je rappelle à tous les commerçants qu'il est important de participer financièrement à ces associations afin d'avoir le plus de rues illuminées et un 4e qui scintille durant ces deux mois autour des fêtes. Je vous remercie.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

L'occasion m'est donnée de vous féliciter des illuminations installées sur la place Baudoyer. Je les trouve parfaitement réussies. Ce n'est pas fou d'originalité mais je pense que cela était volontaire.

Certaines années, elles ont pu être très originales et je n'avais pas le sentiment que c'était toujours réussi. Il y avait l'an dernier un message sur la diversité que je pouvais apprécier mais je trouve que c'est plus pétillant cette année. Il y a quelques années, des décorations avaient été faites avec des bouteilles en plastique et j'avais là eu du mal à comprendre le message. Quand les choses sont réussies il faut le dire. Je trouve les décorations de cette année joyeuses, féériques, sympathiques, pétillantes. Je me félicite que des associations de commerçants se mobilisent comme nous l'avons vu sur l'île Saint Louis. J'ai peut être un côté traditionnel mais j'aime voir pendant les fêtes les Pères Noël devant les grands

magasins, les bûches dans les pâtisseries et des sapins dans l'arrondissement. Je trouve sympathique qu'il y ait un peu de joie dans ce monde de brutes et que le regard des enfants pétille. C'est toujours bien.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. J'ai écouté tout ce qui avait été dit au fil du temps et je pense qu'il faut tenir compte de l'avis des habitants qui vivent autour de la place. Comme vous l'avez dit, dans un moment où les tensions sont fortes et parfois irrationnelles il est important que nous puissions tous faire une pause autour des enfants, de Noël et de ceux que nous allons accueillir. Le plan Grand Froid va permettre à ces personnes dans la rue de disposer de la mairie comme d'un lieu d'accueil. Cela fait partie de Noël.

Je vous remercie et je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DLH1207 (Direction du Logement et de l'Habitat).**

**Location par bail emphytéotique à PARIS-HABITAT-OPH de divers groupes immobiliers – Réalisation d'un programme de conventionnement de 1.865 logements sociaux par PARIS-HABITAT-OPH.**

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Merci, monsieur le Maire. La délibération traite de logements situés dans tout Paris mais je me contenterai de vous expliquer ce qu'il se passe dans le 4e arrondissement. Elle concerne deux immeubles, situés rue du Petit Musc et rue du Plâtre, qui ont été construits en 1933 sous la catégorie des Habitations Bon Marché (HBM). Elles n'ont du coup pas été conventionnées dans le système classique du logement social parisien.

En vue de remettre de l'ordre dans tout cela, la mairie de Paris a souhaité conventionner ces deux immeubles. Il s'agit de quarante logements en tout qui seront conventionnés à 25% PLAI, qui est la catégorie pour les personnes les plus modestes, 45% en PLUS, la catégorie intermédiaire et 30% en PLS, la catégorie dite « supérieure ».

En parallèle de ce conventionnement, une remise à nouveau des logements sera effectuée de façon à respecter les nouvelles normes environnementales. Ce sont les deux derniers immeubles de Paris-HABITAT-OPH qui n'ont pas été conventionnés et ensuite, tout le parc le sera. L'immeuble du Petit Musc avait été construit sur une ancienne caserne et la zone n'avait pas été déclassée. Nous demandons donc également ce déclassement à travers cette délibération.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Quel est le numéro de cette délibération ?

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Il s'agit de la délibération DLH1207.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je ne l'ai pas eue. Ce n'est pas grave mais n'ayant pas eu le temps de la lire, je ne participerai pas au vote.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous passons au vote de cette délibération, ayant noté que monsieur Vincent ROGER, n'ayant pas eu le document, ne peut participer au vote. Veuillez nous en excuser. Qui est pour ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour et 2 ne prennent pas au vote (UMP).*

**2014DLH1293 (Direction du Logement et de l'Habitat).**

**Réalisation 2, rue Crillon (4<sup>e</sup>), d'un programme de création d'un logement PLAI par PARIS-HABITAT-OPH.**

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Cette délibération concerne un immeuble situé 2 rue Crillon qui avait été réalisé et conventionné en 2009. Il comprenait un logement de gardien, que ce dernier libère. La délibération propose de transformer ce logement en logement social, un PLAI deux pièces de 32m<sup>2</sup>. Je vous invite à voter cette délibération.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Si je comprends bien, le gardien s'en va ?

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Non, le gardien reste mais son logement devient un logement social.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Que fait le gardien ?

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

L'immeuble conserve le gardien et sa loge mais il n'existe plus de logement de gardien.

**Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Le gardien de cet immeuble a maintenant un logement boulevard Morland car il est devenu gardien des deux immeubles à ces deux adresses.

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Le service de gardiennage est toujours assuré. Le gardien dispose toujours de sa loge dans l'immeuble.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous voilà rassurés.

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DLH1261 (Direction du Logement et de l'Habitat).  
Réalisation 89-93, 105 et 107-111, rue de l'Hôtel de Ville (4<sup>E</sup>) d'un programme de  
réhabilitation Plan Climat Energie par la RIVP.**

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

La Ville de Paris a enclenché un grand programme de rénovation Plan Climat Energie pour essayer d'atteindre les objectifs qu'elle s'était fixée au sein de ce plan voté en 2007. Il faut continuer à travailler sur tous les niveaux et entre autres le logement.

Ce programme comprend, sur ces trois groupes de bâtiments qui vont du 89 au 111 de la rue de l'Hôtel de Ville, la mise en place de menuiserie avec vitrage performant, le ravalement avec isolation des façades par l'extérieur sur les courettes et sur la rue selon la faisabilité vis-à-vis de l'enjeu patrimonial, la réfection des couvertures avec isolation performante, la mise en place de portes palières performantes, la mise en place d'une ventilation hydro réglable de type A. Pour les deux groupes au chauffage individuel gaz, le programme comprend la mise en place de chaudière basse température à micro accumulation avec mise en place de robinets thermostatiques, et pour le groupe à chauffage individuel électrique, le remplacement des convecteurs électriques et le remplacement de l'ensemble des ballons d'eau chaude individuels électriques, et enfin le rénovation du hall d'entrée et des parties communes. Cet ensemble d'immeubles dispose en effet d'une seule entrée au 109 rue de l'Hôtel de Ville.

Une fois réalisés, ces travaux devraient aboutir à considérablement baisser la consommation d'énergie de ces immeubles : ils permettraient d'économiser 100kW/h/m2 par an.

Cette réhabilitation va coûter au total 1.121.580 euros et devrait permettre de diminuer de 300 euros par an les charges de ces immeubles. Il manque parfois dans la délibération des petites précisions. Le Plan Climat Energie intègre en effet normalement la réduction des charges pour les locataires et la délibération cite que la répartition de cette diminution des charges n'est pas encore tout à fait actée. Je pense donc qu'elle ne concernera pas que les locataires.

Nous avons pour l'instant réussi à maintenir notre objectif très ambitieux de réduction de 25% des gaz à effet de serre pour 2020 à Paris. Je rappelle que nous n'avons obtenu que le taux de 2% de 2007 à 2012. Il faut donc absolument continuer à avancer. Je regrette également que la délibération ne cite jamais les énergies renouvelables. Vous me direz qu'il a été acté que l'électricité à Paris serait issue que des énergies renouvelables et pas du tout d'une énergie nucléaire ,à partir de 2016. Je pense toutefois que nous aurions pu travailler davantage sur ce sujet pour cet ensemble d'immeubles.

Mais je vous invite tout de même à voter cette délibération.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Et il y aura les bougies pour Noël donc, tout le monde sera content.

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DEVE1104 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.)  
Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Compagnie Parisienne  
de Chauffage Urbain (CPCU) 177 rue de Bercy (12e).**

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Merci. Je sais que je vais faire plaisir à Corine FAUGERON.

Cette délibération concerne une demande d'autorisation d'exploitation d'une installation de combustion dans le 12e arrondissement par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain. Bien que ne touchant pas directement le 4<sup>e</sup>, je dois vous présenter cette délibération car l'autorisation concerne également les arrondissements dans un rayon de 3.000 mètres autour de l'installation, et donc douze des vingt arrondissements parisiens. Il s'agit de la rénovation de la chaufferie d'une unité de production de vapeur par le remplacement de son combustible. Elle passe du fioul lourd au gaz naturel et au biocombustible. Les changements sont donc positifs.

Cette autorisation n'est pas soumise à notre seul avis mais est également le résultat d'une enquête publique en cours et menée par la mairie du 12e à l'issue du dépôt du dossier. Elle est aussi tributaire d'une autorisation d'une étude d'impact et de danger qui doit vérifier les effets de cette installation sur l'environnement, sur la santé publique et les performances énergétiques attendues de cette transformation.

Je ne me repose pas sur l'étude elle-même mais sur ses conclusions par les services de la Ville de Paris qui font apparaître que, dans l'ensemble, les avantages énergétiques et environnementaux sont très largement supérieurs aux inconvénients de cette nouvelle installation.

Je me range donc à l'avis favorable des services techniques, avec leur réserve sur un petit point de détail qui vise à ce que les eaux usagées soient versées à un autre endroit qu'à celui initialement prévu, afin de pouvoir les surveiller.

Avec cette réserve technique, je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie et je remercie monsieur WEIL pour l'exhaustivité de sa présentation.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DVD1129 (Direction de la Voirie et des Déplacements).  
Levés et contrôle des plans de voirie. Marchés de prestations.**

**Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire**

Il s'agit du renouvellement d'un appel à marchés de prestations pour les levés et contrôles des plans de voirie. L'actuel contrat arrive à terme en avril 2015 et concerne l'élaboration de plans à 1/200<sup>ème</sup> de voirie de sol et de sous-sol sur les voies publiques. Ils sont utilisés par les professionnels, géomètres, architectes, les services de la Ville, les travaux publics et privés. Le 4e arrondissement se situe dans le premier lot de ce marché.

Je vous remercie.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je mets au vote cette délibération. Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2014DVD1115 (Direction de la Voirie et des Déplacements.)**

**Modalités du stationnement payant de surface : régimes applicables dans les voies parisiennes et stationnement des résidents à Paris, tarification.**

**Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire**

Cette délibération va permettre une réappropriation de notre espace public.

Je ne vais pas rentrer dans trop dans le détail mais il est important de rappeler qu'il existe 142.000 places en voirie dont 80.000 sont utilisées par des voitures qui ne bougent pas la semaine. Cela empêche une bonne rotation de stationnement à Paris, qui est un véritable problème dans nos rues. Cette réforme propose de remettre à plat un système qui n'a pas été revu dans sa globalité depuis 1979. Cette délibération importante va s'ajouter au bouquet de mobilité que la Ville de Paris a mis en place depuis 2001. Je ne reviens pas sur Autolib' et Velib' mais il s'agit cette fois de réguler, d'accompagner et d'amplifier une évolution importante des usages, notamment dans la diminution de l'emploi de la voiture, qui est de -35% pour le nombre de déplacements et de -25% pour le volume de circulation entre 2001 et 2010. Cela aboutit aujourd'hui à une situation où seulement 40% des ménages à Paris possède une voiture.

Un travail est déjà réalisé en parallèle de cette réforme, visant à revoir le tarif des parkings en surface, mais également avec les concessionnaires des parkings souterrains. Le régime de stationnement rotatif existera toujours, ainsi qu'un régime de stationnement résidentiel sur des voies rotatives et mixtes.

La réforme apporte quelques changements, comme le passage de 19h à 20h pour la fin des horaires diurnes, plus de simplification dans le zonage tarifaire pour les visiteurs – et notamment la distinction entre les arrondissements centraux et périphériques – les abonnements résidentiels passeront à 45 euros pour un an et plus d'avantages pour les parkings souterrains. Le but est de favoriser une rotation et d'amener de plus en plus de résidents à se garer dans les parkings souterrains à des tarifs avantageux.

Enfin, une amélioration très nette qui, je le pense, fera plaisir à madame FAUGERON autant qu'à nous, est l'exonération d'un abonnement pour les véhicules électriques dans la mesure où ceux-ci participent à un véritable effort. Cela ne vous fait pas plaisir madame FAUGERON ? Tant pis, j'aurais essayé.

Je vous remercie et reste à votre disposition pour des questions plus précises.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je pense quand même que cette délibération doit faire plaisir à madame FAUGERON car elle vise à diminuer le nombre de voitures : votre présentation a l'honnêteté de donner cet objectif.

Sous les deux précédentes mandatures, vous avez supprimé 80.000 places dans Paris, cela peut se comprendre même si cela était un peu excessif. Si le but était de réduire la pollution, je ne suis pas sûr que cela ait été la bonne solution, le nombre de scooters polluants ayant

depuis augmenté. Sans aller totalement dans le sens de madame FAUGERON, l'idée qu'il y ait moins de voitures dans Paris et notamment dans le centre de la ville est une interrogation que l'on peut avoir et un objectif sur lequel nous pouvons discuter. Simplement, je lis ici que nous poursuivons le matraquage. Pour un Parisien, le tarif va passer de 169 à 513 euros, soit une augmentation de 200%. Je rajoute cette augmentation à celles dont nous avons parlé pour les coefficients 9 et 10.

Vous dites, monsieur LANDEL, que 40% des Parisiens ont des voitures. Je ne sais pas si vous vous souvenez du débat que nous avons eu sous la présidence de madame BERTINOTTI, lorsque nous avons décidé – et nous l'avions d'ailleurs proposé dans nos projets respectifs en 2008 – du projet d'arrêter la circulation le dimanche dans les rues du Marais, sur lequel j'avais soutenu madame BERTINOTTI. Une étude montrait que dans ces rues, 45% des foyers possédaient une voiture. Ces gens sont pour l'essentiel des familles. Je vous en parle aujourd'hui en connaissance de cause. Avant d'avoir enfants, je n'avais pas de voiture dans Paris ; depuis que j'ai des enfants, pour pleins de raisons je n'ai plus trop le choix. Il est compliqué de ne pas avoir de voitures quand vous avez des très jeunes enfants et des poussettes.

Il faut donc avoir à l'esprit que cette décision est un problème pour les familles : ce sont elles, par une écrasante majorité, qui ont des voitures dans nos quartiers.

Rejoignant ce que disait madame LEBRETON tout à l'heure sur les tarifications des conservatoires, ce sont encore les familles qui sont ciblées. Je trouve assez injuste que ce soit toujours les mêmes qui payent. Vous nous dites que cela sera accompagné de mesures avec les concessionnaires. Il est vrai, et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET l'avait souligné durant sa campagne, que les parkings en sous-sol constituent un véritable enjeu. Cependant vous mettez un peu la charrue avant les bœufs car vous commencez par augmenter puis vous dites que vous allez rentrer en négociation avec les concessionnaires. N'aurait-il pas été plus malin de faire l'inverse ?

Je suis donc au regret de vous dire que je ne voterai pas cette délibération pour toutes les raisons que je viens d'indiquer.

#### **Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire**

Pour revenir sur votre dernier point, nous avons déjà voté il y a deux conseils d'arrondissement une révision de la grille tarifaire du parking sur l'île Saint-Louis. Le tarif « résident » a été aménagé à cette occasion. Les choses se font donc en même temps. Je ne suis pas sûr que l'on soit dans une mesure qui soit contre les familles car existe justement la possibilité de se garer en souterrain la semaine, pour n'utiliser sa voiture qu'à l'occasion d'une sortie familiale le week-end. Cette solution de se garer dans un espace protégé est aussi plus rassurante pour un propriétaire de voiture.

#### **Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je me permets deux remarques sur ce que vous venez de dire. L'île Saint-Louis n'est qu'une petite partie, certes très sympathique, de l'arrondissement et j'attire votre attention sur le fait que la location de parking privée est excessivement chère, à Paris en général et dans notre arrondissement en particulier. Tous les foyers ne peuvent déjà pas se le permettre et le pourront encore moins après toutes les augmentations qui viennent d'être votées.

#### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous n'arriverons pas à nous convaincre mais il faut tout entendre. Je suis pour que les parkings soient pleins et, pour cela, leurs tarifs doivent être attractifs. Un important travail doit rapidement être mené à ce sujet.

#### **Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Contrairement aux autres augmentations sur lesquelles j'avais des réserves, je suis vraiment favorable à cette délibération. Je pense que Paris ne peut plus se permettre d'accueillir autant de voitures, c'est une question de santé publique. J'ai pu voir dans d'autres villes que je connais bien comme Montréal, Londres ou New-York les effets de la réduction de la voiture par l'impossibilité de se garer.

Je trouve par contre parfaitement illogique la gratuité du stationnement résidentiel pour les Parisiens non soumis à l'impôt. Si le but est de décourager les gens d'avoir des voitures, pourquoi exonérons-nous certains Parisiens du tarif de stationnement résidentiel ? Ils devraient être soumis à la taxation comme tout le monde, et découragés de posséder une voiture, comme les autres.

**Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Je soutiens aussi totalement cette délibération. Je pense qu'il faut développer absolument l'accès et non la propriété de la voiture. Tel a été tout le sens d'Autolib'. Un travail est aujourd'hui mené sur Utilib' pour que les commerçants puissent bénéficier de véhicules utilitaires partagés. Je crois que tout cela va dans le bon sens. Il ne faut pas oublier qu'une voiture prend une place immense et démesurée dans l'espace public pour parfois une seule personne. Il est normal que cette place soit taxée par un prix élevé et que les voitures soient poussées vers les souterrains.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Une grande partie de cette délibération convient en effet à ce que l'on essaye de promouvoir depuis de très nombreuses années. Il est certain qu'elle va limiter le nombre de voitures dans Paris. Il aurait été bien d'avoir exactement les engagements des concessionnaires des parkings souterrains pour savoir quels vont être les nouveaux tarifs. Je suis tout à fait intéressée par ce qui est suggéré dans cette délibération, à savoir que moins on utilisera sa voiture, moins on paiera cher le parking. C'est vraiment une excellente formule et je pense que cela convaincra beaucoup de personnes de moins utiliser leurs voitures sur les petits trajets.

Le bémol de cette délibération concerne l'exonération des droits de stationnement des voitures électriques. Je ne suis pas du tout d'accord car elles occupent de l'espace. L'objectif de cette délibération est de réduire l'espace pris par chacun pour un meilleur partage de l'espace public. Vous me direz qu'elles polluent moins mais, dans ce cas, il faut alors faire payer les motos et les scooters qui polluent beaucoup plus.

J'entends donc une petite dissonance dans cette délibération que je voterai tout de même car elle va vers la diminution de la voiture à Paris : cela s'inscrit dans notre plan Climat Energie.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

J'ai moi-même posé la question concernant les voitures électriques et je préciserai que l'idée n'est pas d'augmenter l'occupation de l'espace public mais que les personnes qui, pour l'instant, ne peuvent pas se passer de voitures, passent à la voiture électrique, en sachant qu'ils auront la prime de pouvoir la garer sans payer. C'est une manière de transformer le parc automobile dans un premier temps. Faites confiance aux politiques pour que ces stationnements deviennent également payants dans quelques années.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Monsieur Pacôme RUPIN a quand même dit quelque chose de préoccupant, surtout s'il s'agit de la philosophie de votre majorité. Il a appelé à ce qu'il y ait moins de propriétaires de voitures et plus d'utilisateurs de véhicules en commun. Beaucoup de gens, y compris des gens qui ont voté pour vous, ont des familles avec des poussettes et se déplacent. Je vous



assure monsieur RUPIN qu'il est très compliqué de faire rentrer une famille avec une poussette dans une Autolib'. En plus, son autonomie est relativement faible.

C'est là une différence fondamentale entre vous et moi. Je suis d'accord pour qu'il y ait moins de voitures dans Paris et que ces dernières soient garées en sous-sol. Mais dire qu'il faut qu'il y ait moins de propriétaires de voitures touche à la liberté de chacun d'entre nous.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous reprendrons ce débat. C'était une petite phrase et nous avons encore devant nous beaucoup à faire ce soir. Tous les points de vue sont à respecter. Personne ne détient la vérité et tout est à entendre.

Nous passons au vote de cette délibération. Qui est pour ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

Vote

*La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (UMP).*

**2014SG1090 (Secrétariat Général de la Ville de Paris).**

**Réaménagement du quartier des halles (1er). Communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la Commission du règlement amiable des Halles.**

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Vous vous souvenez que nous avons déjà parlé de ce sujet au conseil d'arrondissement du mois de juin, lors de la présentation des délégués désignés de cette commission. J'avais expliqué à ce moment-là comme elle fonctionnait. Sa finalité était très claire : permettre un règlement à l'amiable et éviter le recours excessif au contentieux pour les commerçants à dédommager dans le cadre de travaux des Halles. Il est prévu qu'un rapport soit communiqué au Conseil de Paris tous les ans. Celui que nous avons reçu porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 à mai 2014. Ce rapport que j'ai examiné nous explique simplement que cette commission fonctionne puisqu'elle a examiné des dossiers et proposé des indemnités.

Je vous propose que nous nous en tenions là.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je vous avoue que je ne sais pas si cette commission fonctionne. Je ne mets pas en cause la sincérité de monsieur WEIL sur ce sujet mais Jean-François LEGARET, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, qui est un petit peu concerné par ce sujet n'a pas du tout la même lecture des choses. Il me rapporte un problème d'illisibilité concernant la jurisprudence et le fait que très peu de dossiers ont jusqu'à présent abouti suite au travail de cette commission, notamment sur les différends avec les commerçants.

Par solidarité avec Jean-François LEGARET, en qui j'ai totalement confiance, je ne voterai donc pas pour cette délibération.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

C'est de bonne guerre, merci beaucoup.

Je passe au vote. Qui est pour ? Deux contre. Elle est donc adoptée.

*La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (UMP).*

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **Communication sur le plan hivernal à la Mairie du 4e appel aux bénévoles.**

#### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Madame LEBRETON va présenter à ma demande le plan hivernal à la Mairie du 4<sup>e</sup>, qui avait été initié par madame BERTINOTTI élue en 2001.

#### **Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Au regard de la baisse des températures, Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement, et les élus du Conseil d'arrondissement ont reconduit le dispositif d'accueil des personnes sans-abri à la mairie du 4e pendant l'hiver.

A partir d'aujourd'hui, la salle Jean Mouly située au rez-de-chaussée sera prête en cas de déclenchement du protocole hivernal par la préfecture de Paris en vue d'offrir aux sans-abri la possibilité de dîner et de dormir au chaud. Le dispositif de la mairie permettra l'accueil de vingt-cinq personnes ainsi que le service de quarante repas. Ce dispositif d'accueil en période de grand froid est mis en œuvre en partenariat avec les associations locales, la Croix-Rouge, Emmaüs, Aux Captifs La Libération, le Lion's Club et la Chorba, des bénévoles de l'arrondissement et les services de la Ville de Paris et de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement. Les personnes souhaitant participer à ce dispositif de manière bénévole peuvent sans plus tarder se manifester à l'accueil de la mairie. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues.

Ce dispositif d'accueil d'urgence pour les sans-abri est mis en œuvre par la mairie du 4e pour la treizième année consécutive. Nous sommes la première mairie parisienne à avoir initié un plan Grand Froid. Je vous rappelle qu'il se déclenche au niveau départemental quand les températures ressenties descendent à - 5°C. Il peut faire objectivement 0°C mais avec le vent froid, le ressenti peut être inférieur.

Je vous invite à manifester votre solidarité auprès des personnes qu'il n'est pas toujours facile de convaincre de venir se mettre à l'abri. N'hésitez pas à signaler leur présence auprès du 115, qui augmente sa capacité d'appel durant le plan Grand Froid. Vous pouvez également contribuer à les nourrir car malheureusement nous ne pouvons pas toujours convaincre tous les gens dormant dans la rue de venir se mettre à l'abri, même par de très grands froids.

#### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci beaucoup. Il s'agissait d'une communication. Madame HIDALGO, avec qui j'avais un entretien hier soir, me disait qu'actuellement 32.000 personnes dormaient dans la rue à Paris, dont 19.000 enfants. Il est important que chacun et chacune d'entre nous, à sa manière – c'est ma responsabilité de Maire et la nôtre à la mairie – nous soyons extrêmement vigilants à la moindre personne que nous repérons dans cette situation.

Je vous remercie car je sais que vous participez.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Je suis totalement solidaire de ce qui est entrepris au niveau de la Mairie du 4e et de la Mairie de Paris en ce domaine.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je vous remercie.

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

J'aimerais faire passer comme message aux personnes présentes ou qui liront le compte rendu de cette séance qu'en plus de l'acte bénévole et de l'acte de don et d'aide que l'on peut faire auprès de ces personnes durant le plan Grand Froid, le fait de participer à ce plan est très instructif. Nous y apprenons énormément de choses, au contact de personnes qui ont des parcours de vie malheureusement difficiles. Cela nous apprend beaucoup d'humilité par rapport à nos vies.

Après un conseil d'arrondissement où nous avons beaucoup parlé de gros chiffres, je vous invite à participer à au moins une soirée à ce plan Grand Froid. Je l'ai moi-même fait et le referai s'il est déclenché de nouveau : cela nous apprend beaucoup.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci beaucoup.

**VOEUX**

**V0420140023**

**Examen du vœu 0420140023 présenté par Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la diminution de la pollution causée par la circulation automobile dans le 4e arrondissement.**

**Conformément à l'article L2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;**

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Ce vœu est à mon initiative et la majorité l'a enrichi de ses amendements. Il est donc personnel et propre au 4e arrondissement. S'il est adopté ce soir et de surcroît à l'unanimité, je le porterai avec Karen TAIEB au Conseil de Paris du mois de février ou du mois suivant :

*Considérant l'efficacité démontrée de la mise en place de la circulation alternée lors du pic de pollution du mois de mars 2014 ;*

*Considérant que l'Etat a refusé de mettre en place la circulation alternée lors du pic de pollution du mois de septembre 2014 ;*

*Considérant le vœu de l'exécutif relatif aux mesures d'urgence en cas de pic de pollution adopté au Conseil de Paris les 29 et 30 septembre et 1er octobre 2014,*

*Considérant que les seuils de déclenchement de ces mesures, dont la mise en place de la circulation alternée et la gratuité des transports publics et alternatifs, relèvent de la compétence de l'Etat,*

*Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé estime qu'au delà d'une concentration de 50 microgrammes par mètre cube d'air de particules PM10, les plus nocives pour la santé, en moyenne journalière, une augmentation de la mortalité est avérée ;*

*Considérant les données recueillies et rendues publiques le 24 novembre par le Centre National de Recherche Scientifique, qui a notamment montré que lors des pics de pollution de décembre 2013 et mars 2014, la concentration des particules PM10 avait atteint 100 microgrammes par mètre cube d'air ;*

*Considérant que les données recueillies par AirParis qui montrent une concentration de particules PM10 en moyenne journalière de 50 à plus de 60 microgrammes par mètre cube d'air dans le 4<sup>e</sup> arrondissement,*

*Considérant ainsi l'urgence de nouvelles mesures pérennes permettant de réduire la pollution et donc la circulation dans le 4<sup>e</sup> arrondissement et à Paris ;*

*Le conseil d'arrondissement émet le vœu que ;*

- *la Ville de Paris fasse entrer dans ses négociations avec l'Etat le projet d'une réduction de la circulation dans le centre de Paris ;*
- *Le centre de Paris, et en particulier le Marais, devienne une zone à faible émission de particules polluantes ou une zone à trafic limité.*

Nous avons eu cette discussion au sein de la majorité et je tiens à préciser à monsieur ROGER que, dans mon esprit, lorsque j'ai réfléchi à ce vœu, doivent être prises en compte les familles et ceux et celles qui ont cette contrainte ou ce besoin d'accéder à leur garage pour des raisons qui leur appartiennent.

Cette fermeture n'exclurait donc pas les résidents.

**Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France**

Ma réponse sera aussi un clin d'œil à un tweet que je viens de lire, d'un militant de votre famille politique, madame FAUGERON, qui doit être dans la salle. Il explique en gros que je suis un défenseur des voitures et que je ne suis pas pour que l'on respire un air sain. Je pense que c'est beaucoup plus compliqué que ça.

Je suis pour la liberté des familles de posséder un véhicule dont elles ont absolument besoin pour se déplacer, et il me semble que nous sommes tous ici pour la liberté de se déplacer. Il n'empêche que je m'abstiendrai de voter votre vœu et, comme je l'ai dit lors de la précédente mandature, je suis prêt au débat sur ce sujet. Je pense que nous tendrons vers cette solution et je me permets de vous rappeler que, lors de la dernière campagne, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET avait fait des propositions qui allaient en partie dans ce sens. Il y a effectivement urgence de respirer un meilleur air à Paris. Une récente étude démontrait que les Parisiens vivaient en moyenne six mois de moins que les autres Français, notamment à cause de l'air qu'ils respiraient.

Gardons-nous toutefois des visions simplistes. Ce n'est pas parce qu'il y aura moins de voitures dans le Marais que l'on respirera un meilleur air. Madame FAUGERON nous confirmera que les particules aériennes viennent de d'autres sources de pollution que les

voitures. Des améliorations par les constructeurs ont, de plus, rendu ces véhicules moins polluants.

Je suis pour la liberté. J'entends ce que vous dites et je peux aller dans votre sens. Les résidents doivent pouvoir avoir une voiture s'ils le souhaitent et j'adhère également à l'idée de réduire le nombre de voitures en circulation dans le centre de Paris et dans le Marais.

Il suffira à chacun de reprendre les comptes rendus des précédents conseils d'arrondissement pour vérifier que j'ai toujours adhéré à cette idée.

### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je vous remercie. J'ai pris en compte les comptes rendus des précédents conseils lorsque j'ai rédigé le premier vœu avant que l'on ne l'amende en discussion au sein de la majorité municipale. J'ai vu et relu les positions prises par les uns et les autres. L'idée de ce vœu n'est pas d'être dans la surenchère et de marquer des points pour la majorité au Conseil de Paris.

Nous avons été tellement frappés par les études.

Lorsque nous apprenons que la qualité de l'air de Paris est équivalente à celle d'une pièce de 8 ou 10m<sup>2</sup> dans laquelle fumerait un nombre incroyable de personnes, je pense que notre responsabilité commune est de dire ce que vous venez de dire et qui va dans le sens de ce que je souhaite aussi, à savoir que ces sujets avancent. Nous avons beaucoup de retard à Paris, à cause de l'individualisme et de l'égoïsme. Le nuage de Tchernobyl ne s'est bien sûr pas arrêté à la frontière française.

Je crois que si les uns et les autres, en discutant, dans le respect des usages, nous arrivons à avancer – et je vous remercie de choisir de ne pas voter contre ce vœu – ce sera déjà une petite contribution. Nous sommes après tout l'arrondissement qui reçoit vingt millions de touristes par an et je pense que ce n'est pas anodin. Je vous remercie.

Je mets au vote ce vœu. Qui est pour ? Deux abstentions. Il est donc adopté. Je vous remercie.

*Le vœu est adopté à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (UM)*

## **MANIFESTIONS ET EVENEMENTS**

### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

- Lundi 1er décembre a eu lieu place Baudoyer une manifestation de solidarité contre le SIDA à laquelle ont participé un certain nombre d'élus, et en particulier madame Karen TAIEB. J'étais pour ma part invité par la ville de Lisbonne pour la journée mondiale de lutte contre le SIDA ;
- Jeudi 4 décembre, nous venons donc de tenir le conseil d'arrondissement ;
- Samedi 13 décembre aura lieu de 10h à 18h la braderie solidaire sur la place Baudoyer le matin et dans le verger tout l'après midi avant la nuit tombante. Elle sera suivie par un concert de Mélo Maniac ;
- Lundi 15 décembre, aura lieu le Concert des élèves du Lycée Charlemagne en Salle des Fêtes de 10h à 16h ;

- Mardi 16 décembre aura lieu Noël Marais Culture + dans la Salle des Mariages de 18h à 20h. ;
- Jeudi 18 décembre de 12h45 à 13h45 aura lieu un concert sandwich Lamoureux à la Salle des Fêtes : je vous le recommande ;
- Du 19 au 21 décembre, le salon Court-Circuit se tiendra à la Halle des Blancs Manteaux ;
- Samedi 20 et dimanche 21 décembre, le marché de Noël se déroulera à la Halle des Blancs Manteaux.

## **QUESTIONS DU PUBLIC**

### **Premier Intervenant**

Monsieur Jean-Pierre PLONQUET.

Nous avons évoqué en début de séance la plaque commémorative en hommage à Léon Bourgeois au 12, rue Saint-Louis-en-l'Île, qui était également la demeure d'Henri Dutilleux. La pose d'une plaque a été votée en janvier 2014 et j'ai essayé de savoir à plusieurs reprises où cela en était : nous aimerions avoir cette information un jour car cela fera bientôt un an.

Vous avez également évoqué le conservatoire du centre qui est de ceux qui, aujourd'hui, au regard de sa population d'étudiants, manquent le plus d'auditoriums. L'association des parents d'élèves se bat beaucoup sur ce problème. Elle milite également pour l'usage du Forum des Images, qui n'est pas suffisamment occupé. Un auditorium digne de ce nom est un outil pédagogique indispensable et il me semble important que cette association reçoive une réponse. Merci.

### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je vais répondre à une des deux questions, celle sur Henri Dutilleux. Une réponse que je veux émanant du service de monsieur JULLIARD vous sera apportée ultérieurement sur le conservatoire afin qu'elle soit complète. Je soutiens cette demande pour que l'on ait une réponse appropriée.

Vous connaissez mon attachement à Henri Dutilleux, puisque nous avons organisé ensemble une manifestation : nous avons bien fait de la faire. L'étude de la plaque est en cours. J'ai toutefois découvert des avis réservés émis sur une période de sa vie. Je suis extrêmement prudent et j'attends que l'on me donne ces éléments, ayant moi-même demandé avec insistance que cette plaque puisse être posée. Je suis attaché à Henri Dutilleux et il était d'Angers comme moi. Je l'ai connu quand j'étais enfant et adolescent puis, plus tard, adulte. Je dois toutefois respecter ce que la commission, les experts et les historiens souhaitent clarifier.

### **Deuxième Intervenant**

**Madame Paule MAZEO.**

Bonsoir. Je voudrais savoir à qui appartiennent les arbres de la place du Bourg-Tibourg qui sont complètement enfermés dans les terrasses. Je ne crois pas qu'il soit possible d'arroser ces plantes. Ces arbres ont l'air de souffrir. Ce sont des terrasses couvertes imperméables et l'eau ne vient donc pas jusqu'aux racines. Je ne sais pas à qui ils appartiennent mais ces arbres m'ont l'air complètement squattés par les terrasses. Merci.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Damien CHANAL et ma directrice de cabinet vous apporteront des précisions sur ce sujet. C'est un combat que je mène avec détermination et persistance et je suis là aidé par l'exécutif, je pense notamment à Julien LANDEL et Pacôme RUPIN, sur le fait que la place du Bourg-Tibourg devra trouver de l'ordre et du respect.

Il y a eu de la part de commerçants de qualité, au fil du temps, une appropriation débordante d'enthousiasme et nous allons y remettre de l'ordre. Des travaux ont ensuite été faits par ERDF durant lesquels les arbres ont un peu été abîmés mais ces travaux étaient nécessaires. Je vais y implanter pendant les fêtes et peut-être de façon durable un petit manège de façon à retrouver l'esprit délicat de cette petite place et afin que les motos ne puissent plus s'y garer sauvagement.

Les extensions de terrasses datent d'une mandature précédente et ont été faites dans les règles.

Toutefois les travaux effectués récemment n'ont pas été faits avec toutes les autorisations. Tout cela est actuellement étudié par l'administration parisienne. Cela est long et compliqué mais je reste très déterminé à ce que cette petite place retrouve son charme.

Nous en reparlerons mais elle verra son avenir adjoint à celui de la place Baudoyer qui mérite elle aussi un meilleur usage et un meilleur partage. Nous allons, par exemple, réinstaller une fermeture par une borne puisqu'aujourd'hui des voitures et motos empruntent cette place comme raccourci pour éviter la rue Lobau. Cela coûte cher et est régulièrement vandalisé mais je suis en passe de discussion avec la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP) pour qu'il y ait une régulation de l'accès de leurs véhicules par un seul côté de la place.

Nous menons donc ces travaux pour la place du Bourg-Tibourg et la place Baudoyer qui mériterait même qu'on y installe des bancs.

**Troisième Intervenante**

Bonsoir monsieur le Maire. Je manifeste toujours ma désolation concernant la saleté et la sécurité dans le 4e arrondissement. Je suis désolée qu'aucune action favorable à ce jour n'ait été apportée par votre collaborateur. Vous m'avez dit un jour que si je n'étais pas contente il fallait que je change de quartier, mais en fin de compte vous n'habitez peut être pas le quartier depuis aussi longtemps que moi. Je l'habite en effet depuis 1970.

Vous avez réalisé dernièrement avec madame HIDALGO des aménagements sur la rue Rambuteau. Nous avons agrandi ces trottoirs, pour le plaisir de beaucoup de restaurateurs et des passants, mais cela a compliqué la circulation pour les bus ou les camions de quatre-vingt dix tonnes qui empruntent cette rue. Le bus n'a plus de réel arrêt. Il gêne maintenant, à chacun de ses arrêts, toute la circulation qui vient de la rue Beaubourg qui est déjà très souvent encombrée. Sur cette partie de la rue Rambuteau, vous avez déjà deux feux rouges et deux arrêts de bus, ce qui freine considérablement la circulation. Le bus ne pourra pas doubler celui qui est devant et ne pourra pas non plus faire passer celui qui passe à gauche dans le sens inverse. Seul le bus peut passer. Je trouve qu'avoir rendu ces trottoirs très

larges est une bonne chose mais je ne sais pas si vous allez parler, lors de l'inauguration, de ces problèmes pour la circulation. Je crois que nous allons avoir des soucis.

Vous avez également noté que la rue des Archives qui devient très étriquée au niveau de la rue Rambuteau jusqu'à la rue de la Perle, devient encore plus étroite par ces trottoirs, immenses en certains endroits. Quand vous voyez un petit garçon de six ou sept ans qui se prend un poteau parce qu'il essayait de se garer le plus près du trottoir pour laisser passer une voiture et qui a perdu l'équilibre. Je pense que lorsque son papa et son maman ont vu son œil au beurre noir...

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Pourriez-vous arriver à votre question ?

**Troisième Intervenante**

Comment peut-on accepter que l'on réduise autant certaines rues au profit de certains trottoirs ? Je pense qu'il y a un problème au niveau de la circulation, comme je vous l'ai dit.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Bien. Merci beaucoup. Votre dernière question, s'il vous plaît.

**Troisième Intervenante**

Le choix de ces arrêts de bus a-t-il été voté en mairie ou est-ce un choix de la Ville de Paris ?

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Cela se passe avec la RATP, l'organisme qui gère les transports à Paris et avec lequel la voirie travaille en bonne intelligence, et avec la préfecture de police. Nous avons compris vos remarques. Merci beaucoup.

**Troisième Intervenante**

Je voulais simplement dire aussi – car on ne laisse pas vraiment la parole aux gens – qu'il faut effectivement tenir compte de la pollution mais lorsque l'on envisage de réduire la place des voitures à Paris alors que les scooters consomment beaucoup plus...

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Oui, nous en avons beaucoup parlé ce soir.

**Troisième Intervenante**

Vous avez également parlé des parkings. Le tarif d'un parking à Paris est situé entre 190 et 200 euros mais lorsque notre sécurité n'est même pas assurée dans notre quartier parce que la police ne peut pas se déplacer et qu'elle n'a pas d'effectif... J'ai moi-même un parking et... Il faut écouter monsieur GIRARD, nous vous avons écouté.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Madame, je suis le Maire et je tiens le conseil municipal. Je vous demande de bien vouloir poser votre question et de laisser d'autres personnes poser les leurs. Il est 21h15.

**Troisième Intervenante**

Cela fait quatre ou cinq fois que mon parking est cambriolé et lorsque nous appelons la police, ils nous disent : « *vous êtes en bas, vous n'êtes pas agressée, on ne vient même pas* » car il n'y a pas d'effectif.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous avons compris votre point de vue, madame.



**Troisième Intervenante**

La police peut par contre faire preuve d'un grand dévouement lorsqu'il s'agit de venir demander à une dame qui chante l'*Ave Maria* de Schubert de s'arrêter...

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Merci de laisser la parole.

**Troisième Intervenante**

Voilà, on ne peut pas s'exprimer !

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Madame vous êtes la seule personne à avoir parlé dix minutes et vous répétez les mêmes choses à chaque fois. Nous avons compris ce que vous aviez à dire.

**Quatrième Intervenante**

Bonsoir, monsieur le Maire. Je désire attirer l'attention sur le square Trintignant qui est devenu un cloaque. Les SDF font du bruit et nous entendons des bruits de casse de bouteilles. Nous sommes embêtés. La police se déplace mais elle ne peut pas être là en permanence.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je vais vous répondre et je répondrai ainsi en partie à la remarque de madame sur l'absence de police dans le 4e arrondissement.

Nous avons aujourd'hui un nouveau commissaire, l'exceptionnel commissaire Moyse et j'ai obtenu pour ce commissariat un renforcement des effectifs lorsqu'il a été décidé de donner quelques policiers supplémentaires à Paris. Le 4e en a donc bénéficié en sachant que le secteur de Notre Dame, avec ses vingt millions de visiteurs, est le secteur le plus surveillé et le plus sensible avec les alentours du Centre Georges Pompidou. Concernant par exemple l'aménagement de la rue Rambuteau, il y a eu depuis une semaine plus de quatre-vingt verbalisations. Nous avons donc des effectifs de police extrêmement présents et extrêmement vigilants.

J'en appelle toutefois toujours au civisme individuel et à la citoyenneté car on ne mettra pas un policier derrière chaque habitant ni derrière chaque touriste. C'est à chacun de respecter le ramassage des déchets, de faire le tri sélectif, de sortir les poubelles aux bons horaires et c'est à chaque commerçant de faire preuve d'un respect de l'espace public conformément au règlement de la ville. Si chacun fait un petit effort, je pense que madame viendra nous dire dans un an qu'il y a eu une amélioration. Dans certains endroits, elle a déjà eu lieu. L'association des commerçants de la rue Rambuteau nous a notamment manifesté sa satisfaction, ainsi qu'un certain nombre de riverains, sur l'aménagement qui vient d'être fait. Je pense que les habitants qui habitent cette rue sont prioritaires dans leur jugement. Je vous remercie.

**Cinquième Intervenante  
Madame Sandra FELLOUS**

Bonsoir, Sandra Fellous. J'aurais trois petites questions. Pour rejoindre ce que vous disiez sur les scooters, je n'ai pas l'habitude de faire de la délation mais le magasin Sushi Shop passe son temps à faire monter ses scooters sur les trottoirs et à les ranger rue Neuve-Saint-Pierre. Cela est excessivement dangereux pour les gens qui sortent de l'immeuble à cet endroit, cela gêne les passants et représente évidemment un danger pour les enfants lorsque les scooters manœuvrent sur le trottoir. Ce Sushi Shop est situé rue Saint Antoine.

Je voulais également savoir si vous aviez prévu une allonge supplémentaire pour payer le sapin qui se trouve sur le parvis Notre Dame. Pour ceux qui ne le savent pas, il a été payé pour 40.000 euros par la Russie. Cela est un petit peu étrange. Les paroissiens ont déjà parlé de leur côté d'un montant de 40.000 euros, qui représente déjà une sacrée somme, mais qui n'aurait apparemment pas permis de payer intégralement ce sapin de 80.000 euros. J'ai été assez surprise que ce ne soit pas la Mairie qui paye ce sapin érigé sur un espace public.

J'aurais, en dernière remarque, une question sur les horaires des musées parisiens et notamment du musée Beaubourg. Une personne qui venait visiter l'arrondissement m'a fait la réflexion que c'était des « horaires de bobo » puisqu'il n'ouvrait pas avant 11h30 : elle trouvait que cela était bien tard.

#### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je vous réponds sur deux points.

Le Centre Pompidou relève de l'Etat et leurs horaires leur appartiennent. Je ne sais pas si on peut qualifier de « bobos » des gens qui nous ressemblent.

Concernant le sapin, la Ville de Paris ne dépensera pas 80.000 euros, qu'il soit placé sur le parvis de Notre Dame ou ailleurs. Monseigneur JACQUIN, qui a eu la délicatesse de m'appeler, s'est retrouvé pris dans une polémique bien involontaire. Le gouvernement russe, dans cette période tendue avec l'Europe, a eu l'audace et a trouvé adroit d'offrir ce sapin et de le faire venir de Russie, et cela a coûté très cher. Les Parisiens ne paieront pas 80.000 euros un sapin, où que ce soit. Cela serait tout à fait déplacé et vous auriez raison de nous condamner. Monseigneur JACQUIN s'est retrouvé embarrassé avec ce sapin, offert par la Russie et dont le transport a coûté 50.000 euros. Il a appelé l'ambassadeur d'Ukraine pour lui dire qu'il y mettrait les couleurs de l'Ukraine pour montrer que ce sapin ne défendait aucune politique en particulier durant cette période de tensions avec l'Europe.

La Ville a, pour sa part, apporté sa contribution aux décorations de Noël et aux illuminations de Notre-Dame alors que cela relève de l'Etat.

Je peux vous assurer que tout est clair sur ce point entre Monseigneur JACQUIN, Monseigneur XXIII, la Ville et madame HIDALGO.

Je vous remercie et vous souhaite une très bonne soirée.

*L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30.*